



Séance du 30 avril 2026

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 27
Pour : Majorité

Convocation du : 23 avril 2026
Date d'affichage : 24 avril 2026

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du Nord
le 06/05/2026 et publication du
06/05/2026.

Délibération N° 04-26-25

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ VAN DE STEENE Corinne, M. FLUET Guillaume, Mme DUBERNARD Céline, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. BIENKOWSKI Renaud, MALECHA Sandrine, M. NIEUWLANDT Sébastien, Mme MICHEL-DUBOIS Fabienne, M. MASQUELEZ Eric, Mme CLAEYMAN LEON Isabelle (arrivée à 18h25), M. QUILLIOT Philippe, M. FAIVRE Benoît, Mme LEROY WOLOSZ Angélique, M. DERAMBURE David (arrivé à 18h25), M. FERET Alexis, M. FILLIERE Patrick, Mme RIOU Sandrine, M. ROBAK Eric, Mme PETIT Aline, Mme MULA Tiphaine, M. CUVELIER Nicolas, Mme BOIS Mathilde.

Absents excusés et représentés: Mmes DELEDICQUE Sylvie, DUMORTIER-WARTEL Caroline, M. COLLÉRIE Benoît.

Secrétaire de séance: Mme CIESIELSKI Magali.

OBJET

**VOTE DES CREDITS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME POUR
L'EXERCICE 2026**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune de Thumeries approuvé par délibération du 8 avril 2026,

Vu la délibération n°02-24-17 du 10 avril 2024, relative au vote des autorisations de programme, et fixant les crédits de paiement prévisionnels de 2024 à 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité,



- Décide de voter la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation des 2 projets susmentionnés pour l'exercice 2026, tels que repris dans le tableau suivant :

N° de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'autorisation TTC	Crédits de paiement TTC - exercice 2026
AP001	Construction restaurant scolaire Ecole P. Bert	1 650 000,00 €	760 000 €
AP002	Rénovation énergétique des écoles	1 990 000,00 €	73 824 €

- Dit que les crédits de paiement prévisionnels pour l'exercice 2026 seront inscrits au Budget Primitif

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Magali CIESIELSKI.

Le Maire,



Nadège BOURGHELLE-KOS.

